Commission Régionale Entreprise et Critérium

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°29

Réunion du : Mardi 26 mars 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM
SAMEDI APRES-MIDI

- **Régional 1 ELITE**

25880459 – OUTRE MER ACS / APSAP E. ROUX du 23/03/2024
Rencontre non jouée suite à la fermeture des installations.
La Commission reporte cette rencontre au 13/04/2024.

25880462 – POISSY ST G. CHI AS / NOVUUS FC du 23/03/2024
Rencontre arrêtée à la 48ème minute de jeu sur un score de 0-1 suite aux intempéries.
La Commission donne match à rejouer le 13/04/2024.

Elle rappelle l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. : « ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. »

- **Régional 2**

25881509 – PARIS XIII ES 2 / NOVUUS FC 2 du 23/03/2024
Rencontre non jouée suite à la fermeture des installations.
La Commission reporte cette rencontre au 13/04/2024.
Possibilité de jouer le 30/03/2024 sous réserve de l'accord des deux équipes à transmettre avant le vendredi 29/03/2024 avant 12h.

25881690 – BAY LAN MEN / COMMUNAUX MASON ALFORT 2 du 23/03/2024 (R2/C)

La commission prend connaissance du courriel de l'arbitre, du courriel hors délai de COMMUNAUX MAISON ALFORT et enregistre le forfait non avisé de cette équipe (3ème forfait).

En application de l'article 23.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Commission enregistre le forfait général des COMMUNAUX MAISONS ALFORT 2.

- **Régional 3**

26798658 – BUTTE AUX CAILLES / AIR France ROISSY AM 2 avancé au 30/03/2024 (R3/B)
La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation indiquant la fermeture du PARC DU TREMBLAY et reporte la rencontre au 13/04/2023.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN

27805559 – PWC FC / FINANCES 92 NANTERRE avancé au 30/03/2024 (R3)
27805560 – BPCE AS / CONDORS avancé au 30/03/2024 (R3)
La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation indiquant la fermeture du PARC DU TREMBLAY et reporte la rencontre au 13/04/2023.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.
FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN

28047296 – AS SALARIES EY / STERIA ACS du 30/03/2024
La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation indiquant la fermeture du PARC DU TREMBLAY et inverse la rencontre qui devient : STERIA ACS / AS SALARIES EY.
Elle demande à STERIA ACS de lui faire un retour sur la disponibilité de ses installations avant le vendredi 29 mars à 12h.

28047294 – HEC PANATHENEES 1 / HOSPITALIERS COURSES du 30/03/2024
La Commission prend connaissance du courriel de HEC PANATHENEES et de la demande de report suite à une convocation à un séminaire.
Au vu du motif indiqué et du calendrier des deux équipes,
La Commission donne son accord pour un report au mercredi 03 avril ou mercredi 10 avril uniquement sous réserve de l'accord d'HOSPITALIERS COURSES, à transmettre avant le vendredi 29 mars à 12h.
A défaut d'accord, la rencontre est maintenue au 30/03/2024.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1er RAPPEL :
27805528 – IBM FRANCE / ACCENTURE AS du 23/03/2024 (Samedi Matin/R2)
27805557 – CHAPA BLUES / PWC FC du (Samedi Matin/R3)